



## **PPPE**

### **Le Parcours préparatoire au professorat des écoles**

Lors d'une réunion au MEN début octobre, les organisations syndicales ont appris la mise en place prochaine d'un nouveau dispositif appelé le Parcours préparatoire au professorat des écoles (P.P.P.E.). Annoncé le 8 octobre, les OS ont également découvert un calendrier très serré puisque le ministère avait prévu un retour des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI ou dossiers de candidature) pour le 20 novembre.

Le PPPE sera un parcours de licence généraliste, proposé aux futurs bacheliers dans Parcoursup dès 2021 et opéré à la fois en lycée et en université.

#### **Proposition de répartition**

- L1 : 75% lycée – 25% université

Rotation de type : 3 semaines lycée / 1 semaine université

- L2 : 50% lycée – 50% université

Rotation de type : 2 semaines lycée / 2 semaines université

- L3 : 75% lycée – 25% université

Rotation de type : 1 semaine lycée / 3 semaines université

Il serait diplômant (aboutissant à un diplôme national de licence généraliste), avec un débouché "naturel" sur le master MEEF.

Dans le cahier des charges, il est dit qu'il pourra s'articuler à partir de la L2 avec un parcours d'AED préprofessionnalisation.

#### **Contenus**

Des stages sont prévus :

- L1 : stage d'observation de 3 semaines massées en école (avec découverte du collège de secteur) au S2.
- L2 : stage d'observation et pratique accompagnée de 3 semaines massées avec un rapport de stage au S4 (6 ECTS)
- L3 : mobilité de minimum 4 semaines massées à l'étranger (6 ECTS) :

- stage de renforcement linguistique à l'étranger pour les étudiants ayant besoin de renforcer leurs acquis linguistiques.
- ou stage d'observation d'un autre système éducatif (en langue étrangère) pour les étudiants présentant un niveau en langue avéré.

La commission qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2020 au M.E.S.R.I. a labellisé 25 Parcours préparatoires au professorat des écoles, couvrant 23 académies. La volonté affichée au départ étant pourtant d'ouvrir au moins une classe par région académique.

<b>Académies</b>	<b>Partenariats</b>	<b>Mentions de licence</b>
Amiens	UPJV et lycée Félix Faure (Beauvais)	Licence lettres-humanité (antenne Beauvais)
Besançon	UFC et lycée Condorcet (Belfort)	Licence administration et gestion des entreprises - mention AES
Bordeaux	Université de Pau et lycée Louis Barthou (Pau)	Licence mention "MIASHS" et "lettres"
Corse	Université de Corse Pasquale Paoli et lycée Pasquale Paoli (Corte)	Licence lettres-langues - majeure lettres
Créteil	Université Gustave Eiffel et lycée Léon Blum (Créteil)	Licence sciences de l'éducation
Grenoble	UGA et lycée Emmanuel Mounier (Grenoble)	Licence sciences de l'éducation
Guadeloupe	Université des Antilles (pôle Guadeloupe) et lycée de Baimbridge (Pointe-à-Pitre)	Licence Staps
Guyane	Université de Guyane et deux lycées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• lycée Melkior Garré (Cayenne)</li> <li>• lycée Bertène Juminer (Saint-Laurent-du-Maroni)</li> </ul>	Licence de lettres (lycée Melkior Garré) Licence de mathématiques (lycée Bertène Juminer)
La Réunion	Université de La Réunion et lycée Georges Brassens (Sainte-Clotilde)	Licence AES
Lille	ULCO et lycée Jean Bart (Dunkerque)	Licence mathématiques
Limoges	Université de Limoges et lycée Turgot (Limoges)	Licence sciences et technologies
Lyon	Université Jean-Monnet Saint-Étienne et lycée Fauriel (Saint-Étienne)	Licence "sciences, technologies, santé", mention mathématiques
<b>Académies</b>	<b>Partenariats</b>	<b>Mentions de licence</b>
Martinique	Université des Antilles et lycée Bellevue (Fort-de-France)	Licence de mathématiques
Mayotte	CUFR de Mayotte et lycée polyvalent de	Licence sciences technologie et

	Dembéni	humanités, parcours pluridisciplinarité
Montpellier	Université de Perpignan Via Domitia et lycée Jean Lurçat (Perpignan)	Licence mathématiques
Nancy-Metz	Université de Lorraine et lycée Robert Schuman (Metz)	Licence mathématiques
Nantes	Université d'Angers et lycée Henri Bergson (Angers)	Licence mathématiques
Nice	Université Côte d'Azur et lycée d'Estienne d'Orves (Nice)	Licence lettres
Orléans	Université d'Orléans et lycée Voltaire (Orléans)	Licence sciences de la vie
Paris	Université Paris-I Panthéon Sorbonne et lycée Claude Bernard (Paris)	Licence d'arts plastiques
Rouen	Université de Rouen et lycée Val de Seine (Le Grand-Quevilly)	Licence sciences de l'éducation
Toulouse	Université Toulouse-III Paul Sabatier et lycée Bellevue (Toulouse)	Licence mathématiques
Versailles	Université Paris Nanterre et lycée Joliot-Curie (Nanterre)	Licence lettres
Versailles	Université CY Cergy Paris et lycée Alfred Kastler (Cergy-Pontoise)	Licence lettres modernes

Ces parcours préparatoires seront ouverts dès la rentrée 2021 pour des promotions de 30 à 40 étudiants pour chaque parcours.

Un autre appel à manifestation d'intérêt sera lancé en 2021 pour la labellisation de nouveaux projets à la rentrée 2022.

### **Analyse du SNUipp-FSU**

Les organisations syndicales ont été mises devant le fait accompli. Elles ont reçu le cahier des charges de ce dispositif la veille d'un groupe de travail.

Le PPPE porte une vision peu ambitieuse de la formation des enseignant-es du 1<sup>er</sup> degré et au final de l'école primaire.

Il présente un vrai risque de dés-universitarisation de la formation et de décrochage avec le 2<sup>e</sup> degré. Des modules de pré-professionnalisation existent à l'heure actuelle à l'université. Pourquoi mettre en place un autre parcours en parallèle ?

Ce parcours affiche une "volonté d'ouverture sociale" mais ne donne aucune garantie concrète pour honorer cette volonté.

La présence de formateurs du 1<sup>er</sup> degré est très insuffisante dans ce parcours, puisqu'il est noté que des praticiens du 1<sup>er</sup> degré ("par exemple des conseillers pédagogiques ou des IEN") pourront intervenir, mais uniquement de manière ponctuelle, sous forme d'ateliers ou de conférence.

Nulle part dans le cahier des charges il n'est fait mention des INSPE.

Au vu de la faible part consacrée aux enseignements universitaires, la réorientation pourrait être compromise.

D'autres inquiétudes existent : Quels seront les contenus des enseignements pour la partie lycée ? Qui les définira ? Comment s'articulera ce parcours avec la licence suivie en parallèle ?

### **Le projet du SNUipp-FSU en matière de pré-recrutements**

Le SNUipp-FSU porte un autre projet pour les étudiant-es se destinant aux métiers de l'enseignement.

Extrait des mandats de Perpignan : *Des prérecrutements sont indispensables afin de garantir un vivier suffisant, sécuriser les parcours des étudiant-es et démocratiser l'accès au métier. Ils doivent être massifs, sans contrepartie de travail, ouvrir le droit à la retraite, être contingentés pour répondre aux besoins de chaque académie et garantir une rémunération suffisante pour poursuivre des études et préparer le concours. Le statut doit garantir des conditions d'encadrement et de formation pour obtenir le diplôme requis au concours puis réussir le concours. Le SNUipp-FSU revendique des prérecrutements sur l'ensemble du territoire, intégrant des critères sociaux dès l'entrée en L1 et à tous les niveaux du cursus universitaire, contingentés en fonction d'un plan pluri-annuel de recrutement. Pour les académies déficitaires, le SNUipp-FSU envisage un élargissement des modalités de prérecrutement.*

***Une fois prérecruté-es, les étudiant-es doivent pouvoir suivre des modules universitaires particuliers disciplinaires, didactiques et pédagogiques, des stages d'observation et de pratique accompagnée, ouverts à tous les cursus universitaires.***

***Leur objectif serait à la fois de conforter le choix professionnel de l'étudiant-e et de permettre sa réussite au concours. Ces modules ne peuvent se substituer à la formation initiale délivrée après le recrutement.***